



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Communauté de Communes des Terres du Val de Loire : du changement dans la collecte des déchets 2022

Jeudi 16 décembre 2021

*Fréquence de passage, inversion des semaines paires et impaires... il va y avoir du neuf dans la nouvelle organisation de la collecte des déchets 2022 opérée par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.*

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, chargée de la collecte des déchets à l'échelle de son territoire (à l'exception des communes de Binas, Saint-Laurent-des-Bois et la commune déléguée de Tripleville) et des communes d'Ardon, Bucy-Saint-Liphard, Jouy-le-Potier, et Ligny-le-Ribault, change les jours de collecte de certaines communes à partir du 1er janvier 2022.

Ces changements concernent aussi bien les collectes d'ordures ménagères (OM) que d'emballages (EM) sur les communes suivantes : Baule, Beaugency, Bucy-Saint-Liphard, Chaingy, Charsonville, Cravant, Huisseau-sur-Mauves, La Colombe, Le Bardon, Membrolles, Messas, Meung-sur-Loire, Prenouvellon, Rozières-en-Beauce, Saint-Ay, Semerville, Tavers, Verdes, Villermain et Villorceau.

La fréquence de collecte des ordures ménagères pour les communes de Beaugency et Meung-sur-Loire passe à un passage par semaine comme l'ensemble des autres communes du territoire.

Le détail des changements est à retrouver sur les calendriers 2022 de chaque commune.

Les calendriers, distribués aux administrés via les mairies du territoire, sont également disponibles en téléchargement sur le site internet de la CCTVL.

#### CONTACT

---

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Service de collecte des déchets

02 38 44 59 35

[collecte.dechets@ccterresduvaldeloire.fr](mailto:collecte.dechets@ccterresduvaldeloire.fr)